

N° PACAGE :
Nom prénom/raison sociale :
Commune du siège d'exploitation:

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DES DEUX-SEVRES
Service Agriculture et Territoires
39, avenue de Paris – BP 526
79022 NIORT Cedex

Demande à retourner à la DDT dans les 15 jours ouvrés qui suivent le constat de non levée par messagerie de préférence à l'adresse suivante :

ddt-sat-admae@deux-sevres.gouv.fr

Objet : **Demande de reconnaissance de cas de force majeure concernant les dérobes SIE - 2020**

Je soussigné(e) (gérant(e) en cas de société)..... déclare que l'insuffisance de pluviométrie de ces dernières semaines a eu un impact sur les cultures de dérobes SIE implantées pour cette campagne culturale 2020 et déclarées dans mon dossier PAC.

Je constate que la (les) culture(s) dérobée(s)/couvert(s) SIE que j'ai semé(es) n'a (ont) pas levé ou insuffisamment levé.

Deux cas se présentent (à cocher et renseigner selon ma situation en référence au zonage annexé) :

Mes parcelles sont situées dans le zonage dérogatoire pré-établi (cantons de Mauléon, Val du Thouet, Thouars, Bressuire, Cerizay, Parthenay, Gâtine, Autize-Egray, Saint-Maixent)

Je demande par conséquent à bénéficier de la dérogation pour cas de force majeure sur mes parcelles et îlots listés dans le tableau ci-après (liste exhaustive), permettant si elle est acceptée, le maintien du caractère SIE pour la valorisation de mon paiement vert :

N° îlot PAC	n°parcelle PAC	constat sur la parcelle (préciser si non levée, levée inégale, levée puis dessèchement, etc)

Ajouter un tableau complémentaire en tant que de besoin

En l'absence de réponse de la DDT sous quinzaine, l'avis est réputé favorable

Mes parcelles ne sont pas situées dans les cantons pré-cités

Je souhaite faire une demande de dérogation pour cas de force majeure sur mes parcelles et îlots listés dans le tableau ci-après (liste exhaustive), permettant si elle est acceptée, le maintien du caractère SIE pour la valorisation de mon paiement vert :

N° îlot PAC	n° parcelle PAC	Éléments justifiant la demande (constats parcellaires, relevés pluviométriques localisés, photos et tout élément probant établissant les circonstances justifiant cette demande)

Ajouter un tableau complémentaire en tant que de besoin

La validation de la dérogation ne sera définitive qu'après accord écrit de la DDT

fait à le

signature de l'exploitant

(gérant(s) si forme sociétaire ; pour les GAEC, signature de tous les associés)

Cadre réservé à la DDT

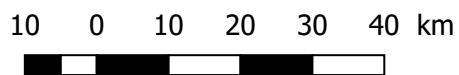
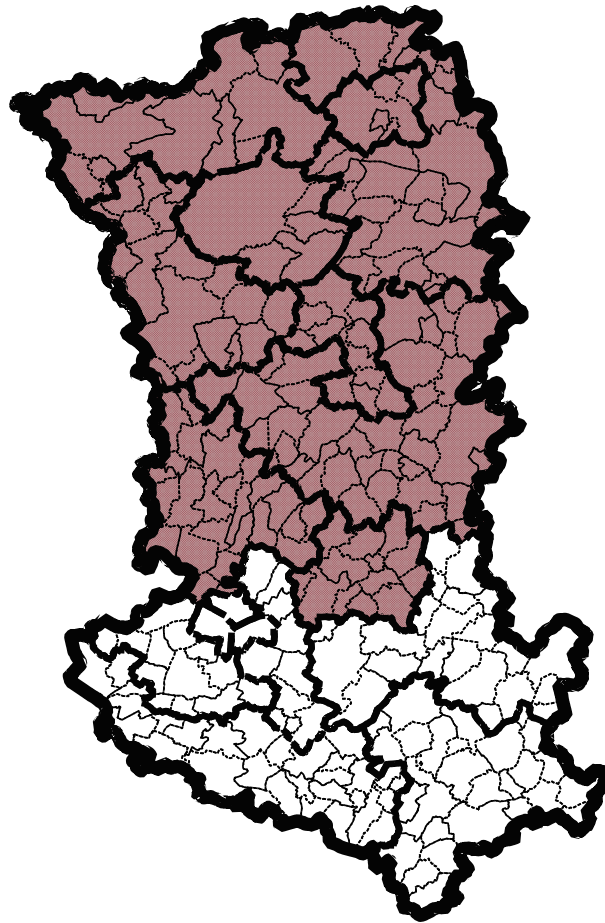
- **Dérogation** (non levée des couverts/dérobées SIE)

Votre demande est : acceptée rejetée





Cette demande, si elle est acceptée, permettra de conserver le caractère SIE à une culture dérobée (sur les îlots/parcelles indiqué(e)s) même si un contrôle sur place constate l'absence de levée du couvert.

Motif du rejet, le cas échéant :

ANNEXE
Zonage pré-établi ouvrant droit à dérogation
simplifiée
concernant la levée des semis de cultures SIE



Légende

-  Limite départementale
-  Limite cantonale
-  Limite communale
-  Cantons dérogatoires levée SIE